

Chapelle Saint-Michel
8, rue de Rosheim
67000 STRASBOURG

V4 – 16 décembre 2021

Programme

2 décembre 2021 – 6 janvier 2022

Ce programme pourrait évoluer : veillez à consulter la version actualisée

- dans le « Fil Info » publié chaque quinzaine
- ou sur le tableau d'affichage près de la Chapelle
- ou sur le [site web](#)

DÉCEMBRE 2021

Samedi 18 décembre

- 9h30 Étude de l'*Apocalypse* de St Jean
- 11h00 Lecture pour les défunts
- 17h00 Étude avec Sebastian Schütze : « *A l'approche de Noël : les hiérarchies célestes* »

★ Dimanche 19 décembre – Sebastian Schütze

- 9h30-9h50 Répétition de chants (cultes de Noël)
- 10h00 L'Acte de consécration de l'homme
- 11h15 Accueil des enfants : introduction et chants
- 11h30 Office pour les enfants

Temps de Noël

★ Les trois Actes de consécration de l'homme de Noël *(Michael Bruhn)*

Vendredi 24 décembre	Minuit	L'Acte de consécration de l'homme
Samedi 25 décembre	8h00	<i>Weihnachtshandlung in der Morgenfrühe</i>
	10h	L'Acte de consécration de l'homme
	11h30	Office de Noël pour les enfants

★ Dimanche 26 décembre – Sebastian Schütze

- 10h00 L'Acte de consécration de l'homme
- ~~11h30 Office pour les enfants~~



Nuits Saintes : du 27 décembre 2021 au 6 janvier 2022 :

- 10h chaque matin à la Chapelle : *Temps de recueillement*, lecture de l'Évangile et prières.
- 10h30 (selon le souhait des personnes présentes) : *temps d'échange* autour d'un thème lié aux Nuits saintes et brièvement introduit par l'une des personnes présentes

Les *Péricopes* (Lectures de l'Évangile) pour le temps de l'Avent, de Noël et de l'Épiphanie sont affichés à la Communauté des chrétiens.

Études : *les personnes souhaitant rejoindre un groupe sont invitées à contacter le référent (voir Fil Info)*

Entretien sacramental : *veuillez contacter directement le prêtre venant pour célébrer le culte*

Prêtres :

Philippe AUBERTIN (France)

Ulrich BECKER (France)

Fabian HOG (France)

Sebastian SCHÜTZE (Suisse)

Michael BRUHN (*Recteur*)

Prêtres à la retraite :

Marie-Pierrette ROBERT

Claudia STOCKMANN

La Communauté des chrétiens n'est pas subventionnée.

Elle pourvoit aux frais et besoins du culte grâce aux dons de ses membres et amis.

Elle est habilitée à recevoir des dons et des legs. Vos dons sont déductibles des impôts à la hauteur de 66%.

Dons pour la Communauté : virements à l'ordre de « La Communauté des chrétiens » ([RIB](#))

Banque Crédit Mutuel – CCM STRASBOURG EUROPE

RIB 10278 01009 0002324200184

IBAN FR76 1027 8010 0900 0232 4200 184

BIC CMCIFR2A